

Chilleurs info



Bulletin municipal MARS 2022 - n°79



Sommaire

Portrait	2
Informations générales	3
Manifestations	9
Travaux	11
Extraits de conseil	12
Associations	15
Un peu d'Histoire	18

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

C'est une véritable tragédie qui a lieu en ce moment en Ukraine. Ce conflit, avec ce déchaînement de violence, nous rappelle les plus tristes heures de notre histoire. A notre niveau, nous soutenons le peuple ukrainien en récoltant des produits d'hygiène qui seront acheminés par la suite par la protection civile du Loiret et redistribués aux associations humanitaires sur place. Un grand élan de solidarité a été recensé de la part des Chilleurois et je vous en remercie.

Un peu de bonheur avec notre nouveau centenaire, Monsieur Pierre VALLEE, qui vient de célébrer ses 100 ans, entouré de son épouse et de ses proches. Nous lui souhaitons tous nos vœux pour que sa santé puisse lui permettre de rester encore le plus longtemps possible à son domicile.

Une étude d'aménagement du centre bourg et du pôle sportif va démarrer prochainement.

Le cabinet Cambium 17, Paysagistes Concepteurs et Urbanistes, a été retenu pour mener ce projet. Dans ce cadre et en préalable à toute réflexion, vous trouverez dans ce numéro un questionnaire destiné à connaître vos attentes, vos besoins et prendre en compte vos interrogations.

Petit rappel : les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022, et seront suivies les dimanches 12 et 19 juin 2022 par les élections législatives. Les 2 bureaux de vote seront organisés à la salle du Relais, au 23 rue des Tirelles

Bon printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :

du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H

les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H

et le samedi de
9 H à 12 H

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr

Facebook :

Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Dans ce numéro,

un questionnaire détachable vous est proposé en pages centrales. Nous souhaitons avoir votre avis concernant l'aménagement futur du centre bourg et du pôle sportif.



Contact : 06 09 32 17 66

L'homme derrière votre pare-brise

Le savez-vous, vous, ce que coûte votre boîte de médicaments ? Celle que l'on vous a remis à la pharmacie en échange de la carte verte où s'affichent votre photo et vos noms ? Le savez-vous aussi, le temps réel qu'il a fallu au Chef qui a cuisiné ce plat que vous dégustez en à peine 15 minutes ? Celui de l'artiste qui a écrit le livre que vous aurez dévoré en trois soirées ? Ne sont-elles pas nombreuses, ces choses dont on ignore finalement la véritable teneur, la valeur et le prix ? Assise dans le bureau d'Alain FLAMMANG, le dirigeant de l'entreprise JNS Pare-brise, dans la zone industrielle de CHILLEURS, je me retrouve à poser des questions que je n'avais encore jamais posées. Et à entendre des réponses que je n'avais encore jamais entendues ! Ainsi, je découvre le prix d'un pare-brise. Celui-là même que vous faites changer, confiant la mission à votre assureur, vous laissant finalement ignorant de tout un tas de choses : le prix, la méthode, la provenance. Alain FLAMMANG, tatouages sur les bras et mine joviale, a la pédagogie des passionnés : « Un pare-brise, c'est en moyenne 700 euros. Mais cela peut aller jusqu'à 2 500 ! » Allons bon ! « Dans tous les cas, sachez-le, votre assureur n'a pas le droit de vous imposer qui que ce soit pour réparer ou changer votre pare-brise. C'est vous qui choisissez votre prestataire. Et vous n'avez pas non plus à avancer les frais. Chez moi, c'est moi qui m'occupe de tout ça ! » Re-allons bon !

Alain FLAMMANG avait tout pour être routier, comme ses parents. Il l'est devenu, passant tous ses permis à l'Armée. Dans une entreprise de CERCOTTES où il passe 17 ans, il est conducteur, puis devient chef de quai, responsable sécurité routière, exploitant, directeur d'exploitation, pour finir chef d'agence. Sauf qu'au bout de la chaîne, c'est la gestion et le management qui priment. Plus le métier. Oui mais voilà, Alain FLAMMANG aime faire. « Ce qui m'intéressait, c'était de faire vivre les camions, pas de gérer 100 personnes. » Une réflexion fait alors son chemin en lui : « Un prestataire me dit un jour qu'il veut vendre son entreprise. Il est spécialisé dans les pare-

brise. L'idée est entrée dans une oreille et jamais ressortie. Dans mon entreprise, en 17 ans, j'ai tout appris. En reprenant des cours du soir pour valider la capacité transport équivalente à un Bac +5 et grâce à d'autres personnes qui m'ont transmis leurs savoirs. J'avais désormais envie de diriger à mon tour une entreprise. » En trois mois, en 2017, l'affaire est close. Alain FLAMMANG est le nouveau dirigeant de JNS Services qu'il rebaptisera JNS Pare-brise quelques temps plus tard. À ses côtés, deux poseurs Chilleurois, Romain et Karl, l'aident à faire la différence. Car en face d'un artisan comme JNS Pare-brise, il y a des gros. Un gros surtout, qui « répare et remplace » et dont la mélodie publicitaire reste dans la tête. « Aujourd'hui, en étant une petite entreprise de 3 personnes, je fais de l'ombre à des grandes enseignes. Parce que j'ai de la réactivité, que je noue une relation de confiance avec mes clients, et que surtout, nous faisons de la qualité. Quand les autres ne proposent qu'un poseur pour changer un pare-brise, nous assurons qu'il en faut deux. Pour faire de façon plus précise, plus ajustée, et garantir la qualité du résultat. » JNS Pare-brise intervient auprès des professionnels – des transporteurs essentiellement mais aussi les pompiers du Loiret par exemple. Chez eux, il assure les réparations et changement de pare-brise, en moins de 48 heures. Chaque nuit, il reçoit des livraisons de pare-brise, chaque véhicule ayant son propre modèle. JNS Pare-brise intervient aussi auprès des particuliers. Il vient chez vous, vous prête un véhicule si besoin, traite en direct avec votre assureur. Il s'occupe de tout pour vous. Chaque semaine, il change ainsi entre 15 et 20 pare-brise. Quand il ne fait pas ça, il assiste aux matchs de l'équipe de hockey sur glace d'ORLEANS qu'il sponsorise depuis 3 ans ou à ceux du COC Foot de CHILLEURS-AUX-BOIS qu'il sponsorise également, depuis le mois de février. Il voyage aussi. Histoire de se rendre compte « à quel point, nous sommes bien lotis en France, même si nous aimons nous plaindre ! »

Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes Chilleurois ont élu leurs conseillers

Lundi 14 Mars dernier, les jeunes Chilleurois ont désigné, pour deux ans, leurs représentants appelés à siéger au sein du tout nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Ont ainsi été élus: Séléna DE SOUSA, Anna DESNOUS, Evhan DULONDEL, Zélia HELLAL, Léane KUNTZ, Alicia LAMANT, Rania OULAD ACHJAR, Sarah PIÉDOUX, Bérénice THOMAS, Emma VIGNERON et Riadh ZOUADI.

La première réunion de cette équipe municipale junior sera consacrée à son installation ainsi qu'à l'élection du Maire et de ses deux Adjoints, tous trois choisis au sein du CMJ.

Les nouveaux élus seront appelés à être les porte-paroles jeunes Chilleurois, à proposer des idées et actions destinées à améliorer leur quotidien ou encore à participer aux différentes cérémonies organisées sur notre Commune.

Plus d'informations dans le prochain numéro.



Bienvenue à Martine DÉTALLE

Martine DÉTALLE a intégré, en janvier dernier, notre personnel communal en qualité de responsable des services techniques.

Cette fonction, essentielle au bon fonctionnement de notre Commune, comporte de multiples dimensions allant de la gestion des différentes demandes d'intervention à la rédaction des arrêtés et permissions de voirie, en passant par la gestion de l'eau ou l'organisation des équipes.

Une fonction qui convient parfaitement à Martine, cette dernière connaissant bien notre commune au sein de laquelle elle réside, et disposant d'une solide expérience tant dans le domaine du bâtiment que dans celui des collectivités locales. Elle a ainsi rapidement pris ses marques et mis en œuvre son goût prononcé pour le contact avec les habitants, pour le volet technique et la gestion d'équipe.

Nous souhaitons à Martine un plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions au sein de notre Commune.

Vous pouvez la joindre par téléphone au 02.38.39.28.09 ou par mail à l'adresse suivante : accueil.technique@chilleursauxbois.fr.



Carte Nationale d'Identité



Depuis le 2 mars 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité s'effectuent, au même titre que les Passeports, auprès des administrations équipées d'un dispositif de recueil.

Les usagers peuvent effectuer leur demande dans l'établissement administratif de leur choix sur l'ensemble du territoire Français.

Cependant, une pré-demande en ligne est nécessaire sur le site www.ants.gouv.fr ou avec le cerfa papier n° 12100*02 disponible dans votre mairie.

Les établissements les plus proches de CHILLEURS-AUX-BOIS :

- La Mairie de NEUVILLE-AUX-BOIS : 02 38 75 52 22
- La Police Municipale de PITHIVIERS : 02 38 30 06 40

!/\ Pensez à prendre rendez-vous !/\

Les mairies les plus éloignées :

- ARTENAY
- BEAUNE-LA-ROLANDE
- MALESHERBES
- PUISEAUX



Chilleurs solidaire de la population ukrainienne

Les Chilleurois se sont mobilisés afin de soutenir la population ukrainienne, durement frappée par la guerre. Des produits non alimentaires ont ainsi été offerts dans le cadre de la collecte organisée au sein de la Mairie en partenariat avec la Protection civile du Loiret et l'Association des Maires de France. La façade de la Mairie se voit, quant à elle, illuminée afin de témoigner de la solidarité de notre commune.



CCAS

Solidarité

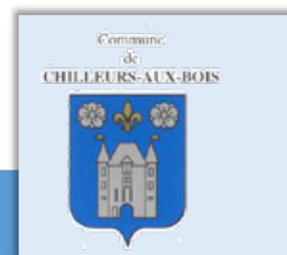
Don

Entraide

Générosité

Soutien

COLLECTE ALIMENTAIRE



Le Centre Communal d'Action Sociale de Chilleurs-aux-Bois fait appel à votre soutien et à votre générosité pour son épicerie solidaire. Vos dons sont précieux pour venir en aide aux familles dans le besoin sur notre commune.

A compter du 2 avril et jusqu'au 28 mai 2022, vous pourrez apporter tous les samedis matins jusqu'à 12h00 des denrées alimentaires en mairie.

- ✓ Légumes et fruits en conserve
- ✓ Légumes et fruits secs
- ✓ Soupes, Potages
- ✓ Pommes de terre
- ✓ Purées, Compotes
- ✓ Céréales, Riz, Pâtes
- ✓ Laits, Eaux
- ✓ Sucre, Sel, Poivre
- ✓ Farine, Féculé, Levure
- ✓ Huile, Vinaigre...



Pour tous renseignements, contactez la mairie au 02 38 39 87 06 ou par email à mairie@chilleursauxbois.fr

CCDP

La Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP) vient de se doter d'une nouvelle identité visuelle. Le nouveau logo, choisi dans ce cadre, se présente sous la forme d'une bulle en suspension évoquant un territoire chaleureux où la vie est agréable tandis que les éléments graphiques font référence à la ruralité (main tendue au sein d'une zone agricole), à la ville et à ses habitants ainsi qu'aux entreprises.

Cette nouvelle identité visuelle accompagne la publication de la feuille de route « Ambitions 2021-2026 » adoptée en séance plénière par les élus communautaires après 14 rencontres organisées avec les différents Conseils municipaux sur l'ensemble du territoire communautaire. Se voulant évolutive, cette dernière définit les lignes directrices de l'action de la Communauté de Communes pour le mandat : renforcer l'attractivité du Pithiverais, répondre aux enjeux environnementaux, soutenir la vitalité économique et conforter la qualité de vie au quotidien.



Urbanisme

Le saviez-vous ?

Toute construction à CHILLEURS AUX BOIS est soumise au Plan Local d'Urbanisme.

Vous avez une interrogation sur des futurs travaux ? Consultez le PLU sur notre site internet ou directement en Mairie.

Ce document recense les règles applicables en fonction des différentes zones sur :

- Les usages et l'affectation des sols,
- L'implantation des constructions,
- Les hauteurs et les aspects extérieurs des constructions (clôtures, toitures, fenêtres, ...).

De plus, certains secteurs sont inclus dans le périmètre des Bâtiments de France (Eglise Saint Pierre, château de Chamerolles). Les modifications ou nouvelles constructions sont alors soumises à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer sur la plateforme SIRAP vos demandes de travaux à l'adresse suivante : sve.sirap.fr.

Rappel des règles du cimetière

Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir les tombes en bon état, c'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes et rénover la sculpture si besoin.

Pour rappel, il est interdit de s'occuper des sépultures qui ne sont pas de votre famille ou de proches. Nous savons que voir des sépultures non fleuries peut être douloureux mais pour la Commune c'est un signe d'abandon et, de ce fait, d'une possible reprise de concession.

La Commune n'est pas tenue pour responsable des vols dans le cimetière.

Signal d'alerte

Nous allons remettre en place le Signal National d'Alerte qui consiste à la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour avertir la population d'un danger imminent.

Un essai des sirènes sera effectué le 1er mercredi de chaque mois, à 12 h 00, à partir du mois de mai 2022.



Animaux errants

Dorénavant, la fourrière animale se trouve sur la commune de FAY AUX LOGES et la SPA de CHILLEURS ne prend plus en charge les animaux errants.

Les particuliers ne peuvent plus déposer un animal errant à la fourrière sans avoir un document écrit et signé de la Mairie. La fourrière se laisse le soin de refuser un administré sans cette autorisation ou même si elle estime que le dépôt est jugé abusif (pas de recherche du propriétaire, pas d'enquête de voisinage...).

SAFO



La Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO) a été créée fin 2004 pour permettre la promotion et la défense de la forêt d'Orléans, plus grande forêt domaniale de France avec ses 35 000 hectares auxquels il faut ajouter l'équivalent en forêt privée, ce qui représente 20 % de la surface de notre département du Loiret. 44 communes sont intégrées ou limitrophes de la forêt, dont la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS. La SAFO entretient des relations très étroites avec l'Office National des Forêts (ONF).

La SAFO édite un Guide de la Forêt d'Orléans dont les deux premiers tomes sont parus : Tome 1 - Massif d'Ingrannes (15 €) et Tome 2 - Massif de Lorris (19 €). Ces 2 tomes sont disponibles à la Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS (Paiement par chèque à l'ordre de la SAFO).

La conférence - projection qui s'est tenue, au Château de Chamerolles, avec des sonneurs de trompes, le dimanche 24 octobre 2021 (avec le soutien de la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS et du département du Loiret) a connu un vif succès : « Histoire des forêts françaises - De la Gaule chevelue à nos jours » par Jean-Marie BALLU (Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts - Président de l'Association française des Eaux et des Forêts).

Le dimanche 23 octobre 2022, la prochaine conférence - projection aura pour thème : « La guerre de 1870-1871 dans le Loiret - Entre plaine et forêt », par Jean RICHARD - Président des Amis de l'histoire de BEAUNE-LA-ROLANDE et Jean-Christophe DENIS - Délégué général du Souvenir Français pour le Loiret.

Pour plus de précisions et de renseignements sur le programme SAFO 2022, vous pouvez consulter le site internet de la SAFO : <https://www.asso-safo.fr>



Enherbement du cimetière

Le 9 novembre 2021, une réunion explicative de notre démarche d'enherbement du cimetière a eu lieu avec l'aide des sociétés TOP GREEN et COBALYS. Celle-ci a été suivie d'une mise en pratique sur quelques petites allées du cimetière.

Cette réunion n'a pas remporté un grand succès et nous en sommes navrés. L'enherbement est une solution à envisager face à l'interdiction de l'emploi des pesticides (nous sommes commune Zéro Pesticide depuis 2008 et le cimetière était le seul endroit qui dérogeait à cette charte).

L'entretien du cimetière à la binette demande énormément de temps et n'est pas un travail gratifiant. 1 journée de binette à 4 personnes n'est quelquefois pas suffisante et cela revient tous les mois (minimum) à partir de mars.

Il existe partout en France de beaux cimetières enherbés et végétalisés. Je vous encourage à les visiter lors de vos escapades partout en France.

Rendu souhaité :



Cimetière enherbé aux alentours



Cimetière de Chilleurs-aux-Bois

Décos de Noël

Pendant les fêtes de Noël, nous avons pu apprécier de superbes décorations lumineuses chez nos habitants. J'en ai sélectionné quelques unes et regrette de ne pas pouvoir toutes les montrer. Merci à vous pour avoir égayé notre commune et fait briller les yeux de nos enfants en ces temps perturbés. BRAVO.



On parle de pollution lumineuse lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale de la nuit. Ainsi, à la tombée de la nuit, d'innombrables sources de lumières artificielles (éclairage urbain, enseignes publicitaires, lumières dans les jardins...) prennent le relais du soleil.

La pollution lumineuse n'est pas sans conséquences.

La pollution lumineuse est particulièrement visible lorsque le ciel est couvert par des nuages bas : ceux-ci réfléchissent et dispersent la lumière sur des kilomètres. Ainsi, le ciel semble rose / orange foncé. Normalement, le ciel devrait être entièrement noir, ou seulement éclairé par la Lune.

Ainsi, par temps clair et hors de la ville (campagne, forêt...), le ciel est bien plus noir et l'on peut facilement repérer la présence, dans un coin du ciel, d'une grande ville par le changement de teinte du ciel qui devient rose pâle et s'éclaircit (le halo lumineux du cœur de l'agglomération parisienne est visible à des dizaines de kilomètres).



Les conséquences de la pollution lumineuse sur les animaux

Les insectes

Le "sur éclairage" est la cause première de la disparition d'espèces d'insectes, ce qui perturbe significativement la chaîne alimentaire naturelle, puisqu'ils représentent l'alimentation de base d'un grand nombre d'animaux. Ainsi, les populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs sont décimées (seconde cause de mortalité après les pesticides). Les lumières nocturnes peuvent altérer les interactions naturelles entre espèces comme la compétition ou la prédation ; elles peuvent perturber l'orientation d'espèces nocturnes.

Les oiseaux

Les oiseaux migrateurs sont gênés et désorientés : beaucoup d'entre eux en meurent chaque année. En effet, les oiseaux migrateurs s'orientent notamment grâce aux étoiles, masquées par les lumières nocturnes

Enfin, lorsque les oiseaux croisent sur leur route de grandes structures de verre et d'acier éclairés (immeubles), ils les confondent avec des surfaces en eau et s'y écrasent.





Tri des déchets ménagers

A compter du lundi 4 avril 2022, le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de PITHIVIERS (SITOMAP) s'engage pour faire progresser le recyclage. Il a en effet décidé, en conformité avec la loi, de modifier les consignes du tri concernant l'ensemble du territoire du syndicat.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères dans le bac noir car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Des solutions ont été trouvées, et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Plus de doutes :

1. C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri ! (Celui à couvercle jaune)
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
3. Déposez le non imbriqué, en vrac dans le bac (pas dans des sacs)

Une équipe d'ambassadeurs du tri parcourt l'ensemble du territoire afin de distribuer les nouvelles consignes de tri et apposer un autocollant dans le couvercle de la poubelle jaune.

A retenir :

Dans le bac à couvercle jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique en plastique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

La réussite passe par l'implication de tous, de toute la famille : parlez-en autour de vous, rendons habituels ces nouveaux gestes de tri et soyons fiers d'avoir un impact positif sur notre environnement pour un meilleur quotidien et assurer un avenir à nos enfants.

100% des emballages et papiers se trient !



FACILE : Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider et de les déposer en vrac dans le bac

Si vous avez un doute, mettez le déchet dans la poubelle d'ordures ménagères (poubelle noire)



Centenaire de M. Pierre VALLÉE

Nous souhaitons un bon et heureux anniversaire à Pierre VALLÉE qui vient de souffler sa centième bougie en compagnie de ses 5 enfants et de nombreux membres de sa famille. Samedi 19 mars dernier, Monsieur le Maire, a tenu à célébrer cet événement en remettant un présent à Monsieur VALLÉE et en lui présentant les vœux de la population chilleuroise.



Inscriptions école maternelle

Rentrée des classes 2022/2023 :

L'école maternelle accueillera les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2019.

Votre enfant est scolarisé pour la première fois en école maternelle :

L'inscription doit s'effectuer en Mairie. Veuillez prendre contact auprès du secrétariat de la Mairie en vue d'obtenir un certificat d'inscription.

Pièces à joindre pour l'inscription de votre enfant :

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Quotient familial CAF
- Carnet de vaccination



GRANDE CHASSE AUX OEUF DE PAQUES

Le lundi 18 avril 2022, à 10 H 30, à la Cour Gauthier,

Des chocolats seront remis à chaque enfant.

Organisée par la Mairie - pour les enfants jusqu'à 12 ans.



Plantations d'arbres

Aidés par le service espaces verts, les enfants des écoles élémentaire et maternelle ont planté, le 20 janvier dernier, une cinquantaine d'arbres de différentes essences sur un terrain situé à proximité de la zone artisanale. Cette journée qui s'est déroulée sous un beau soleil a beaucoup plu aux enfants. Tout comme l'ensemble des Chilleurois, ces derniers verront apparaître prochainement les premiers bourgeons de cette micro forêt qui, dans quelques années, assurera un écran végétal le long de la zone artisanale.

Autre journée où la plantation d'arbres a été à l'honneur, le samedi 22 janvier a été consacré à l'opération « Un bébé, un arbre ». 39 arbres ont été plantés à cette occasion à proximité de la Cour Gauthier afin de célébrer les 39 naissances enregistrées sur notre commune au cours de 2020 et 2021.





Marché des producteurs locaux et artisans créateurs

Vendredi 1^{er} Avril 2022
18 H 00 à 21 H 30



La Rouche - Rue de la Boulangère
CHILLEURS-AUX-BOIS



Le marché semi-nocturne

des producteurs et
artisans locaux
revient en 2022 !!

Le marché semi-nocturne des producteurs et artisans locaux se tiendra à nouveau au sein de notre commune Chilleuroise et comme à son habitude, il se déroulera au parc de la Rouche de 18h00 à 21h30 tous les 1ers vendredis de chaque mois à compter d'avril. Retenez les dates :

vendredi 1er avril 2022
(et ce n'est pas un poisson !!),

vendredi 6 mai 2022,

vendredi 3 juin 2022
(la rose y sera particulièrement mise en avant),

vendredi 1er juillet 2022,

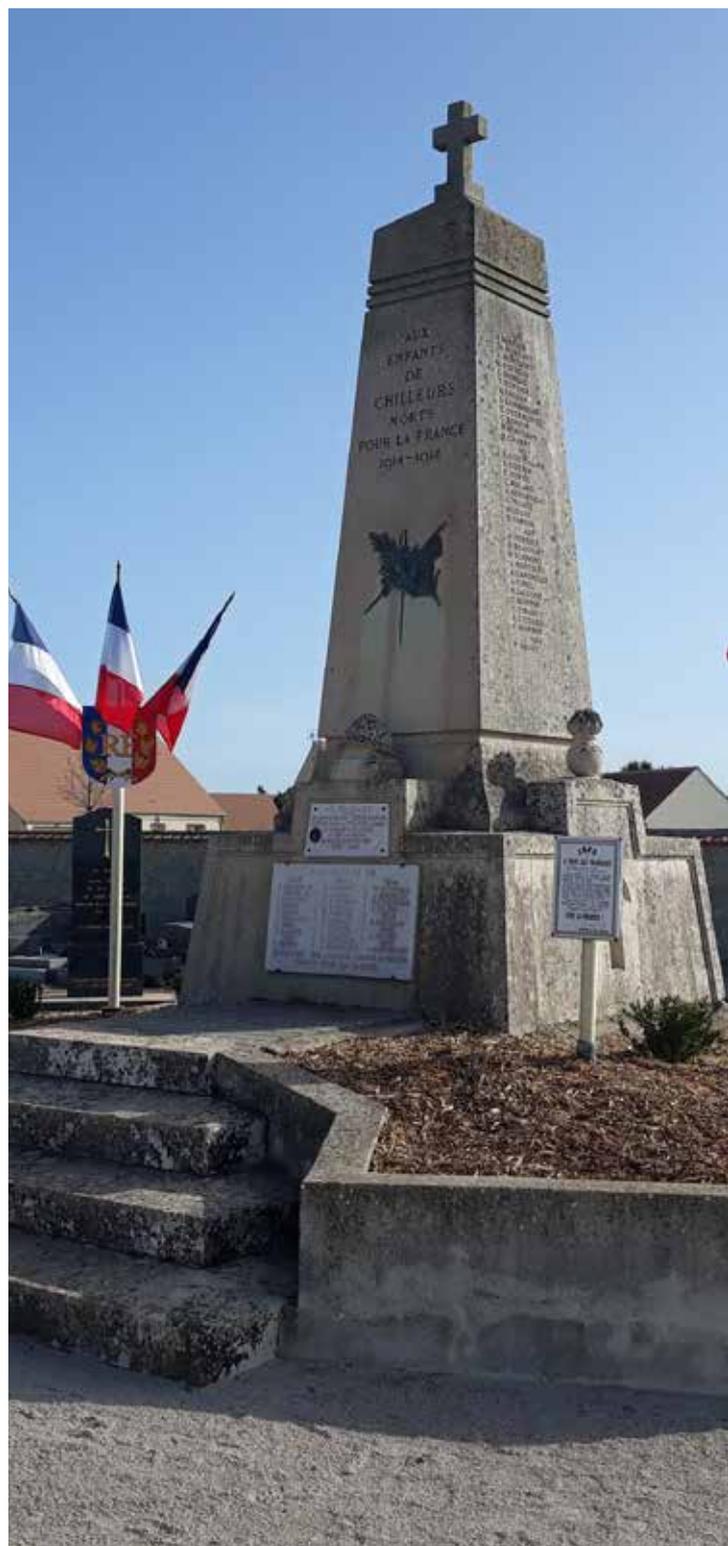
vendredi 2 septembre
(présence du forum des associations),

Marché de Noël
(date et lieu à définir).

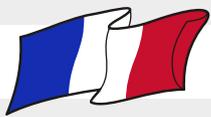
Nous sommes impatients de vous retrouver lors de ces soirées auxquelles participeront beaucoup de producteurs et artisans locaux fidèles ainsi qu'un certain nombre de nouveaux à découvrir.

Comme en 2021, un ticket sera remis pour chaque achat, et un cabas en toile de jute estampillé « Bienvenue à Chilleurs-aux-Bois » vous sera offert pour six tickets (pas de date limite de validité).

Venez nombreux, à bientôt !!



Les contours du monument aux morts offrent désormais un nouvel aspect moins minéral. Les gravillons ont, en effet, été remplacés par des massifs de rosiers et plantes vivaces.



Conseil du mardi 23 novembre 2021

Cimetière et espace cinéraire - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2022. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Concession 15 ans : 350 €
- Concession 30 ans : 500 €
- Columbarium et cavurne 15 ans : 900 €
- Renouvellement 15 ans : 450 €
- Columbarium et cavurne 30 ans : 1 200 €
- Renouvellement 30 ans : 600 €
- Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : 60 €
- Fourniture et pose de plaque sur lutrin : 140 €

Participation pour l'Assainissement Collectif - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 950 € H.T.

- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :

4 200 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.

- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 950 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 200 € H.T.

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile" - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à 63 € par mois, soit 756 € pour l'année entière, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale PETR pour les travaux d'accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour les travaux d'accessibilité de la Mairie. Le coût total des travaux s'élève à 57 359,53 € Hors Taxes, soit 68 831,43 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre du contrat Régional de Solidarité Territoriale au taux de 20 % sur la partie éligible soit 50 142,23 €, ce qui correspond à un montant de 10 028,45 € arrondi par défaut à 10 000 € et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
Contrat de Ruralité 2021	10 000,00 €
DETR 2017	5 074,00 €
DSIL 2018	18 223,00 €
Auto financement	24 062,53 €
Total	57 359,53 €

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS. Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret sur le programme d'aides 2022.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 124 730,79 € Hors Taxes, soit 149 676,95 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au taux de 40 % et établit et adopte le plan de financement comme suit :

Subvention Conseil Départemental (40 %)	49 892,00 €
FIPD (30 %)	37 419,00 €
Auto financement	37 419,79 €
Total HT	124 730,79 €

Demande de subvention au titre du FACT auprès du Conseil Départemental du Loiret.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Loiret accorde des aides aux Communes pour l'organisation de spectacle dit "Arts vivants" : théâtre, danse, musique... organisé par la Commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une Commune autre que celle accueillant ledit spectacle. Le concert par 2 chœurs de la région à l'église Saint-Pierre de CHILLEURS AUX BOIS, prévu le 9 janvier 2022, entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le montant de la dépense (cachet des intervenants) à 500 €, sollicite une subvention de 65 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes et établit le plan de financement ci-après :

- Subvention du Conseil Départemental	325 €
- Participation de la Commune	175 €
Total :	500 €

Acquisition de terrains aux Forestières

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. Monsieur Michel DUBOIS, demeurant à NEUVILLE AUX BOIS, accepte de céder à la Commune un ensemble de parcelles situées pour l'une, Route de Courcy, cadastrée F 501, et pour les autres, Lotissement des Forestières, cadastrées F 494 à 500.

La surface totale de cet ensemble est de 32 532 m² et le montant proposé de 245 000 €, dont 50 % à régler à la signature de l'acte et 50 % l'année suivante. Cette opération présenterait les avantages suivants pour la Commune :

- La maîtrise des aménagements des terrains situés en zone constructible (zonage UB du PLU pour une surface de 8 510 m²),

- L'acquisition de la parcelle où est implanté le monument aux Morts de Gallerand, terrain situé actuellement en domaine privé,

- L'acquisition d'une vaste parcelle boisée, ce qui permettra l'aménagement de cheminements piétonniers entre le lotissement des Forestières, la rue de Plaimbert et la Route de Courcy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, décide d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus auprès de leur propriétaire, M. Michel DUBOIS, d'inscrire sur chacun des budgets 2022 et 2023, un montant de 122 500 € correspondant pour chaque année à 50 % du prix total d'acquisition, et de l'inscrire au budget 2022, la totalité des frais liés à cette acquisition (notaire, bornage, ...).

Participation communale - Classe de découverte 2022 à INGRANNES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de l'école maternelle à INGRANNES. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 300 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement de la classe de découverte 2022, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 150 € par élève et décide d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, la somme nécessaire au départ de tous les

enfants de Grande Section soit, sur une base de 26 enfants, un montant de 3 900 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 € et d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant total de 180 €.

Participation communale - Classe de découverte 2022 à VAUJANY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de CM1 et CM2 en Isère, à VAUJANY. Le séjour est organisé par L'Association Chemins du Monde, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 327 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de participer au financement de la classe de découverte 2022, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 164 € par élève, décide d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM1 et CM2 soit, sur une base de 55 enfants, un montant de 9 020 €, d'inscrire au budget primitif 2022 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 €.

Choix de l'architecte - Etude de faisabilité des travaux d'aménagement de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition établie par M. Cédric PHILIPPE, architecte, pour effectuer l'étude de faisabilité des travaux d'aménagement de la Mairie suite au projet de création d'une agence postale communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de M. Cédric PHILIPPE pour un montant de 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC.

Affaires diverses :

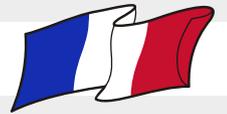
- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de la rencontre avec Isi Elec concernant l'audit de l'éclairage public pour le remplacement de tous les éclairages en LED. Le montant du devis s'élève à 129 047,20 HT soit 154 856,64 € TTC. La Commune pourrait bénéficier de subventions de la part du SIERP à hauteur de 300 € par point lumineux et en complément de CEE (60 € environ par point lumineux).

- Philippe COLMAN communique au Conseil Municipal les derniers échanges relatifs au projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des ateliers communaux. Le coût global du budget serait de 225 000 € TTC auquel il convient d'ajouter le renforcement de la toiture (25 à 30 000 €). Le prix de revente est garanti jusqu'au 31/12/2021 pour 9,80 €/Kwat. Un emprunt sur 15 ans permettrait de financer l'opération.

- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de l'avancée du groupe de travail pour la mise en application du permis de louer. Une rencontre avec l'ANAH et la DDT est prévue prochainement.

- Arnaud BOUCHERY informe le Conseil Municipal que Lucas GILET a commencé son service civique le 15 novembre. Son temps est partagé entre le COC et la Commune.

- Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal de l'opération « 1 bébé, 1 arbre ». Suite à la réunion de la commission en charge du dossier, deux propositions ont été émises, la mise en place d'un arbre pour chaque naissance et la création de petits îlots de forêts. Pour rester en cohérence avec l'idée de départ, la plantation d'un arbre pour chaque naissance est actée et s'effectuera en présence de chaque famille concernée. La seconde idée est également retenue et s'effectuera en partenariat avec l'école élémentaire.



Conseil du jeudi 14 décembre 2021

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.- Budget de la Commune et budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2022 que dans la limite des restes à réaliser 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2021, et ce, avant le vote du budget primitif 2022.

Choix de l'entreprise pour la vérification périodique des installations communales.

Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation des entreprises pour la vérification périodique des installations communales.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré retient l'entreprise QUALICONSULT selon les prestations définies dans son offre n°185/45.21.00462 (V1) du 09/12/2021 et suivant les prix unitaires définis dans le même document pour les lots 1 à 9.

Conseil du jeudi 11 janvier 2022

Contrat d'assurance Transport périscolaire – ANATEEP Année 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat auprès de l'ANATEEP et accepte le devis dont le montant pour l'année 2022 s'élève à 136,41 €.

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion - Période 2022-2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, mise en place, par délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2009 pour une adhésion effective à compter du 1er janvier 2010. Le contrat a été renouvelé par délibération du 6 septembre 2012, puis par délibération du 7 janvier 2016 pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 et du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention du service de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Loiret, à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 ans.

Le taux de cotisation additionnel est toujours fixé pour ce nouveau contrat à 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel. Le Conseil Municipal accepte les conditions financières de ce service de médecine préventive.

Choix de l'entreprise pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Philippe COLMAN informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation des entreprises pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise ROY ENERGIE pour son offre d'installation photovoltaïque d'une capacité de 270 kWc pour un montant de 187 774 € HT, soit 225 329 € TTC.

Rétrocession chemin privé Cts GODEFROY – M. GEORGES – Mme VESELINOVIC 16 Route de Neuville

Philippe COLMAN rappelle au Conseil le projet de convention établie avec M. et Mme GODEFROY, demeurant 16 route de Neuville, et Mr GEORGES et Mme VESELINOVIC, demeurant 14 route de Neuville, indiquant les conditions de rétrocession d'un chemin privé situé 16 route de Neuville, cadastré Section ZH 672 d'une surface de 610 m2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la convention de cession de ce chemin privé.

Association La Forestière – Avance du versement de la subvention 2022.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande d'avance de subvention déposée par l'association La Forestière. La trésorerie actuelle de l'association ne permet pas de faire face à des frais occasionnés par des travaux d'amélioration du bâtiment. Le montant sollicité est de 1 000 €.

Après avoir demandé aux élus, membres du bureau de l'association de ne pas prendre part au vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 1 000 € à titre d'avance sur l'année 2022 à l'association La Forestière.

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour des travaux d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022, pour des travaux d'adduction d'eau potable à réaliser sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 170 035,20 € Hors Taxes, soit 204 042,24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite une demande de subvention au titre de la DETR au taux de 35 %, et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
DETR 2022	59 512,00 €
Auto financement	110 523,20 €
Total	170 035,20 €

Prise en charge de la Classe de découverte d'enfants de CHILLEURS scolarisés à l'école Saint-Joseph de NEUVILLE AUX BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande déposée par l'Ecole Saint-Joseph de NEUVILLE AUX BOIS en date du 15 décembre 2021, portant sur un projet de classe de découverte du 13 au 17 juin 2022 à PLOUEZEC en Bretagne.

2 enfants de notre Commune fréquentent cet établissement et sont concernés par cette demande de participation financière. Le coût à la charge de chaque famille est de 316,37 €. Ces enfants n'ont à ce jour jamais bénéficié d'une aide à un séjour de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 158 € par enfant, soit un montant global de 316 € pour les 2 élèves.

Affaires diverses :

- Un groupe de travail chargé d'étudier l'impact d'un projet de déviation est créé avec les membres suivants : Gérard LEGRAND, Evelyne DENIAU, Philippe COLMAN, Mickael DELARUE, Gilles PIEDOUX, Nicolas SERGENT.

- La réunion publique prévue le 11 décembre 2021 pour présenter le projet de mise en place du Conseil des Jeunes a été reportée suite aux conditions sanitaires. Les fiches d'inscriptions ont été distribuées ce jour dans les classes.

- M.P. RENAUD effectue un résumé du déroulement du marché nocturne de Noël qui a connu une baisse de fréquentation du fait du temps pluvieux. Les commerçants étaient néanmoins satisfaits, exceptés ceux dont les stands se trouvaient à l'extérieur. Pour l'année prochaine, il est évoqué la possibilité de le faire dans un endroit mieux abrité, comme le gymnase, ou éventuellement la halle du château de Chameroles.

- Le label des maisons fleuries a attribué le prix départemental des particuliers à Mr DION Gérard et Mme GILET Alexandra, et le prix d'excellence à Mr Bernard TRAP.

- L'état de la rue de Laveau étant très détérioré depuis sa réfection, une réunion est prévue avec EIFFAGE pour leur demander de reprendre les travaux. Dans l'attente, les ornières seront provisoirement rebouchées.

- Le Conseil Départemental et la DRAC ont remis 3 ordinateurs à la bibliothèque dans le cadre de l'opération d'inclusion numérique.

Extension du réseau électrique Route de Neuville

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à une extension du réseau électrique Route de Neuville, afin de permettre la construction d'une habitation sur la parcelle cadastrée ZH 351. L'estimation du coût de ces travaux par la SICAP s'élève à 2 414 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de prendre en charge l'extension du réseau électrique.

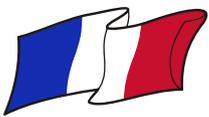
Affaires diverses :

- Philippe COLMAN présente le projet de « Permis de louer ». La commune est dans l'attente du retour des observations de la DDT et de l'ADIL. La question se pose de savoir si les prestations seront payantes et à quel coût pour les propriétaires. Deux périmètres sont aujourd'hui définis, le centre bourg et le domaine de Chameroles.

- Evelyne DENIAU présente le projet d'exposition à la bibliothèque de costumes de scènes par le CADO, du 26 avril au 15 mars 2022. Les costumes sont créés par Christophe LIDON et la costumière Chouchane ABELLO-TCHERPACHIAN. Les visiteurs pourront se déguiser et des jeux seront mis à disposition des enfants.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion la semaine prochaine avec la Communauté de Communes du Pithiverais sur les différents projets d'extension de l'accueil de loisirs de CHILLEURS AUX BOIS.

- La commission Salle culturelle devra se réunir prochainement pour fixer les besoins de la Commune.



Conseil du jeudi 22 février 2022

Attribution des budgets 2022 aux écoles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux deux écoles :

- 55 € par élève pour les fournitures scolaires.
- 15 € par élève pour la coopérative scolaire.
- un forfait de 1 300 € en voyage scolaire pour l'école maternelle.
- un forfait de 2 700 € en voyage scolaire pour l'école élémentaire.

Création d'une agence postale communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme abordé précédemment, dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, La Poste envisage la fermeture du bureau de poste de CHILLEURS AUX BOIS. Elle propose à la Commune une convention de partenariat et le maintien de cette structure sous la forme d'une Agence postale communale permettant d'améliorer le service postal sur notre commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Poste dispose d'une réserve financière pour aider les communes dans cette création. Toutefois, cette enveloppe déjà fixée, ne sera pas augmentée, quel que soit le nombre de communes faisant cette démarche. Il est donc important pour la Commune de se positionner d'ores et déjà afin de réserver l'aide financière à laquelle la Commune peut prétendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le principe de la création d'une agence postale communale, et engage ainsi La Poste à réserver une aide financière destinée à la Commune, et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention de partenariat avec La Poste et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Instauration du régime préalable de mise en location dit « permis de louer »

Considérant :

- les enjeux en matière de lutte contre l'habitat indigne,
- les nombreuses plaintes reçues en Mairie de la part de locataires occupant des logements anciens très mal isolés, humides, voire insalubres,
- les nombreux signalements de faits similaires concernant des habitats du domaine de Chamerolles lorsque ceux-ci ont été détournés de leur usage de loisirs et loués à titre de résidence principale,
- qu'il est donc nécessaire de prendre des mesures préventives pour s'assurer de la qualité des logements mis en location.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide d'instaurer un dispositif d'autorisation préalable de mise en location, dit « permis de louer ».

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif s'appuient sur les éléments suivants qui constituent un outil au service de la politique de lutte contre l'habitat indigne, en particulier la loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui a renforcé les outils de lutte contre l'habitat indigne en proposant notamment un dispositif permettant la vérification de la qualité des logements locatifs en amont de leur occupation. Il s'agit du régime des autorisations préalables de mise en location, dit « permis de louer ». Celui-ci peut être mis en œuvre sur les territoires présentant une proportion importante d'habitat dégradé.

Dans le cadre de ce dispositif, la mise en location est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par le maire compétent en matière d'habitat. Celui-ci peut refuser ou soumettre à conditions l'autorisation préalable de mise en location lorsque le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la

salubrité publique. Lorsqu'une personne met en location un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation prévue par délibération, ou met en location un logement en dépit d'une décision de rejet de sa demande, le représentant de l'État dans le département peut, après avoir informé l'intéressé de la possibilité de présenter ses observations dans un délai déterminé, ordonner le paiement d'une amende respectivement au plus égale à 5 000 € ou 15 000 €. La mise en location de locaux à usage d'habitation par un bailleur, sans autorisation préalable, est sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire. La Mairie dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de mise en location. Le dépôt de la demande d'autorisation donne lieu à la remise d'un récépissé.

L'autorisation préalable de mise en location délivrée à titre tacite est sans incidence sur la qualification du logement au regard des caractéristiques de décence ou du caractère indigne de l'habitat défini à l'article 1-1 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement. La délivrance d'une autorisation préalable de mise en location est inopposable aux autorités publiques chargées d'assurer la police de la salubrité ou de la sécurité publiques, ainsi qu'aux droits des occupants afférents aux mesures de la police administratives édictées à ce titre. La décision d'acceptation ou de refus d'une demande d'autorisation est transmise à la caisse d'allocations familiales, à la mutualité sociale agricole, aux services fiscaux et au comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et est inscrite à l'observatoire des logements indignes mentionné à l'article 3 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Les zones soumises à autorisation préalable sont définies comme suit :

- Le bâti ancien du centre bourg et des rues voisines, transformé ou rénové ou non, zone correspondant à la zone UA et d'une partie de la zone UB du PLU de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.
- Les habitats du Domaine de Chamerolles dans le cas où ceux-ci sont loués à titre de résidence principale.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif sont les suivantes :

Au minimum un mois avant la date souhaitée d'effet du bail, les demandes d'autorisation préalable à la mise en location seront :

- Soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de M. le Maire de CHILLEURS AUX BOIS – 42 Grande Rue, 45 170 CHILLEURS AUX BOIS,
- Soit déposées contre remise de récépissé sur rdv uniquement et aux heures d'ouverture, à la Mairie de CHILLEURS AUX BOIS – 42 Grande Rue, 45 170 CHILLEURS AUX BOIS.

La demande d'autorisation préalable de mise en location est établie par le ou les bailleurs ou leur mandataire selon les documents CERFA 15652 auxquels est annexé le dossier de diagnostics techniques prévu à l'article 3-3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être fixée à un délai inférieur à six mois à compter de la publication et de la dernière notification de la délibération. Il est donc proposé de définir la date d'entrée en vigueur de ce dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires au 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'instaurer le régime d'autorisation préalable à la mise en location pour l'ensemble des logements

occupés à titre de résidence principale du locataire compris dans les périmètres définis précédemment, périmètres précisés par les plans en annexe.

- Valide les modalités de mise en œuvre du dispositif défini ci-dessus.
- Définit la date d'entrée en vigueur du dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires au premier septembre 2022.
- Précise que le service instructeur de cette demande pourra demander à visiter le(s) logement(s) concerné(s).
- Précise que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'allocations Familiales du Loiret et à la Mutualité Sociale Agricole.
- Instaure une redevance de 50 € (cinquante) payable par le propriétaire pour rémunérer l'instruction de chaque dossier.
- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCDP.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Pithiverais a approuvé en date du 9 décembre 2021, le transfert à la CCDP des compétences Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à compter du 1er janvier 2024, le transfert à la Communauté de Communes du Pithiverais des compétences Eau et Assainissement des eaux usées, d'autoriser la communication régulière à la CCDP par le Trésor Public des données comptables et financières des Budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts et de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention au Fonds de Prévention de la délinquance pour le projet de vidéo protection

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Fonds de Prévention de la délinquance peut financer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS. Le coût prévisionnel de l'ensemble des installations s'élève à 124 730,79 € Hors Taxes, soit 149 676,95 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Fonds de Prévention de la délinquance au taux de 30 %, établi et adopte le plan de financement comme suit :

FIPD (30 %)	37 419,00 €
Subvention Conseil Départemental (40 %)	49 892,00 €
Auto financement	37 419,79 €
Total HT	124 730,79 €

Affaires diverses :

- Gilles PIEDOUX présente un projet d'installation de ruches, mené en collaboration avec Mr ROUSSON, directeur de l'école élémentaire. Ce projet vise un double objectif, la biodiversité et la découverte des abeilles. Une commission biodiversité doit se réunir en mars pour travailler sur le projet.

- Les festivités des 13 et 14 juillet devraient pouvoir être organisées. La commission Animation se réunira le 8 mars à 20 h 30 pour établir le programme de ces fêtes.



Les Amis de l'Orgue

Après une longue période de silence en raison de la crise sanitaire, l'Association des Amis de l'Orgue de CHILLEURS AUX BOIS a repris ses activités par deux concerts qui ont obtenu un vif succès.

Le dimanche 19 septembre 2021 nous avons eu le plaisir d'accueillir Vincent GRAPPY, organiste de la cathédrale de BLOIS.

Il nous a offert un concert « A la découverte de l'orgue », mettant en valeur les sonorités particulières de l'instrument à travers des œuvres choisies autour de Jean-Sébastien BACH.

Suite au concert, la visite de l'orgue était ouverte au public guidé par Vincent GRAPPY. Malgré les contraintes sanitaires, un nombreux public est venu renouer avec le culturel.

Le dimanche 9 janvier 2022, deux groupes vocaux sont venus ouvrir un « Nouvel An en Chansons ».

Cette fois encore, le public a répondu en nombre pour apprécier en première partie les 4 voix de femmes de l'ensemble Eklek'Zik dans un répertoire varié, alliant jazz, variété, musique traditionnelle ou classique. Le tout teinté d'humour et de poésie.

En deuxième partie, le chœur d'hommes « Les Fous de Gammes » sous la direction de Fabien DESSERPRIT, nous a présenté un programme « viril et varié », de l'époque Renaissance à nos jours.

Le tout dans la joie et la bonne humeur.

L'association organise une sortie en avril (date à préciser). Vincent GRAPPY titulaire du grand orgue de BLOIS nous fera découvrir l'instrument. Après un repas pris ensemble, nous nous dirigerons vers VILLEBAROU (banlieue de BLOIS) pour voir un orgue datant de 1770.

Cette sortie est ouverte à toutes les personnes intéressées, de l'association ou non. Vous pouvez dès maintenant prendre contact par tel au 02 38 39 87 80 ou au 06 76 12 91 74

L'association prépare d'autres activités : un concert en juin et un autre en fin d'année. les informations seront communiquées en temps utile.



Le savoir-faire

Au fil des années, nous continuons à nous réunir dans la salle du Relais de 14 H à 17 H, tous les mardis de l'année, hormis pendant les vacances scolaires.

Nous ne sommes qu'une petite poignée d'adhérentes, attachées et fidèles. Nous réalisons beaucoup de cartonnage, beaucoup moins d'ateliers cuisine, à cause du covid, nous n'avons pas pu faire la galette (trop grande proximité lors de la préparation). On espère pouvoir réaliser avec la pâte feuilletée des mille-feuilles. En ce moment, pas de couture et pas de sacs. Par contre, la marche fait partie de notre programme.

Bien sûr nous évitons de marcher sous la pluie et faisons attention à celles qui marchent peu.

Bref, juillet n'est pas encore là et vous avez le temps de nous rejoindre.

Colette HERGIBO

02.38.32.91.63

C.O.C Danse

A vos Agendas !

Les élèves du COC Danse seront heureux de vous présenter le résultat de leur année durant le gala de danse du 18 juin 2022 au théâtre de PITHIVIERS.

Venez nombreux profiter du spectacle concocté par Angélique !



C.O.C FOOT

Des survêtements pour nos seniors

Moment de convivialité le lundi 7 février avant l'entraînement des seniors, en présence de Monsieur Le Maire Gérard LEGRAND, Madame Cathy BARBIER, Adjointe aux sports, et Monsieur Arnaud BOUCHERY conseiller municipal délégué aux sports.

La quarantaine de nos joueurs seniors ont reçu des mains de notre nouveau sponsor JNS Pare-Brise à CHILLEURS AUX BOIS un survêtement aux couleurs du club. Grâce à cette contribution un de nos souhaits a enfin pu se réaliser

Les joueurs et dirigeants sont ravis de cette dotation d'un geste très apprécié de tous.

Ce soutien est une aide précieuse pour notre club. Merci JNS Pare-brise





ACAC Bibliothèque

Le Département du Loiret est pleinement engagé dans la cause de la Lecture Publique pour tous, ainsi que dans celle de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.



La Médiathèque Départementale (MDL) déploie aujourd'hui

- l'informatisation des bibliothèques,
- l'inclusion numérique,
- L'acquisition de nouvelles ressources numériques.

Aujourd'hui, le réseau des bibliothèques constitue par excellence un service public de proximité connu et repéré, lieux d'échanges et de rencontres entre usagers.

Notre Bibliothèque Municipale s'est engagée à participer à cette médiation numérique et aussi familiariser l'appropriation des nouveaux usages et services numériques.

Dans ce cadre la MDL nous a remis le 14 décembre dernier :

- Un ordinateur complétant notre informatisation,
- Et deux ordinateurs nous permettant l'inclusion numérique.

Dès que possible, plusieurs bénévoles vous accueilleront pour vous permettre de vous familiariser avec les différents outils numériques indispensables aujourd'hui pour la communication et aussi l'utilisation de ces nouveaux moyens.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous rendre visite au 15 rue des Ateliers,

Lors des permanences, les lundis 17 h – 19 h, mercredis 16 h-18 h, samedis 10 h – 12 h / Ou à nous contacter par tél. au 06 87 83 29 72.



Exposition de costumes de scène

Du 26 avril au 15 mai 2022

Exposition costumes et accessoires

Créés par Chouchane ABELLO-TCHERPACHIAN

CADO – Centre national de Création Orléans Loiret

Cette exposition présente des costumes et accessoires issus de créations du metteur en scène et directeur du CADO, Christophe LIDON :

La Tempête, l'Impresario de Smyrne, la Vie est un Songe-

A la réalisation de ces costumes, une femme, Chouchane ABELLO-TCHERPACHIAN, costumière de talent, qui accompagne les créations du CADO depuis de nombreuses années et sait s'entourer d'une myriade d'artistes-artisans aux doigts d'or.

Après avoir joué sur la scène du théâtre d'ORLEANS et bien d'autres, ces costumes, perruques et accessoires ont encore, aujourd'hui, des histoires à nous conter ou à nous inspirer.

Exposition organisée avec le soutien de la Direction des services de la Médiathèque départementale -Territoire d'innovation

ACAC Les Amis des roses

De nombreux ateliers ont été proposés en cette fin d'année 2021 et début 2022 :

- Plantation de vivaces et bulbes en octobre 2021,
- Plantation de rosiers en novembre 2021,
- Taille de rosiers en février 2022.

L'association continue son travail d'embellissement de la commune. Le plus souvent, nos interventions se prolongent par un repas entre adhérents. Convivialité, bonne humeur et fierté du travail accompli nous motivent depuis déjà 4 ans.

Rejoignez-nous.

Notre association a été créée pour réunir les amoureux du jardin et des fleurs. Débutant (e) ou jardinier (e) chevronné (e) rejoignez-nous avec vos idées, vos envies, vos savoir-faire. N'hésitez plus.

Laissez-nous un message sur notre boîte mail :

amis-des-roses@chilleursauxbois.fr ou sur notre page Facebook.



S.O.S TERRE

Cette association, créée par un jeune chilleurois de 11 ans, a pour but d'effectuer des ramassages de déchets et des activités diverses.

Nous participons à divers programmes de recyclages en partenariat avec Terracycle. Une partie des fonds collectés servira à soutenir l'association "Les Tracas de Paloma".

Nous récupérons tous vos bouchons, crayons, gourdes de compotes, etc. La liste est visible sur notre Facebook "Evhan Sos Terre".

L'association est gratuite et ouverte à tous.



AVENTUR' ÉVEIL

Fête éveil de l'enfant



**Tu as entre 3 ans et 6 ans viens
avec un copain !
C'est gratuit**

DIMANCHE 03 AVRIL 2022

De 10h00 à 12h00



**RENDEZ-VOUS
AU
GYMNASSE BERNARD THOMAS**

Rue du gymnase
45170 Chilleurs-aux-bois

« Seras-tu le vainqueur de cette aventure ? »

Suite aux activités un verre de l'amitié sera offert
Pique-nique sortie du Sac

**Selon les réglementations en vigueur à cette date.*



**FÊTE ORGANISÉE PAR
LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOIRET
FSCF**



L' Amicale des Anciens

Après trois mois de rodage, le club s'est remis en mode « veille ». Omicron s'est invité dans notre horizon ainsi que le mal sournois nommé « crabe ». Mais, nous n'avons pas envie de baisser les bras.

Nous avons repris les jeux le mardi 8 mars, aux heures habituelles (14 H – 18 H) à la salle de l'Amitié.

Excellente occasion pour les personnes désireuses d'apprendre à jouer à la chaloupée, nous sommes là pour jouer les pros... et passer un bon après-midi. Il n'y a pas que la célèbre chaloupée. Rami, crapette, scrabble (vous pouvez venir avec un partenaire) rumikub, triomino, etc.

Encore un « espérons » pour pouvoir organiser une assemblée générale en avril et lancer quelques animations.

Avis à tous les retraités, jeunes et anciens « jeunes », il n'y a pas d'âge pour venir nous rejoindre. Le bureau a également besoin de vous, de vos idées, de vos bras.

Merci d'avance à tous. Prenez bien soin de vous, le virus court toujours. Vous pouvez joindre la présidente au 06.68.89.57.37, elle pourra peut-être trouver à céder sa place sans pour cela abandonner le club !

Micheline BRUSSEAU

La Forestière

La Forestière continue de s'embellir pour votre confort.

La scène vieille de plus de 100 ans, devenait un danger pour les locataires. Philippe, Jean-Paul et Karl se sont attelés à tout démonter afin de monter un bar pour obtenir un côté convivial.

Dur labeur pour débarrasser les gravats qui dormaient depuis un siècle, mais nos 3 lurons n'ont pas eu peur des épreuves.

Le bar s'érige doucement (merci aux travailleurs des week-ends) et ainsi, vous pourrez bientôt profiter de cette nouvelle installation.

Pour rappel : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises, le prix est de 250 € + 30 € l'hiver pour les frais de chauffage. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir et remises le dimanche soir ou le lundi matin.

Vous pouvez nous rendre visite sur la page Facebook « La Forestière ». Nous vous tiendrons informés des nouvelles concernant notre association.





Un peu d'histoire

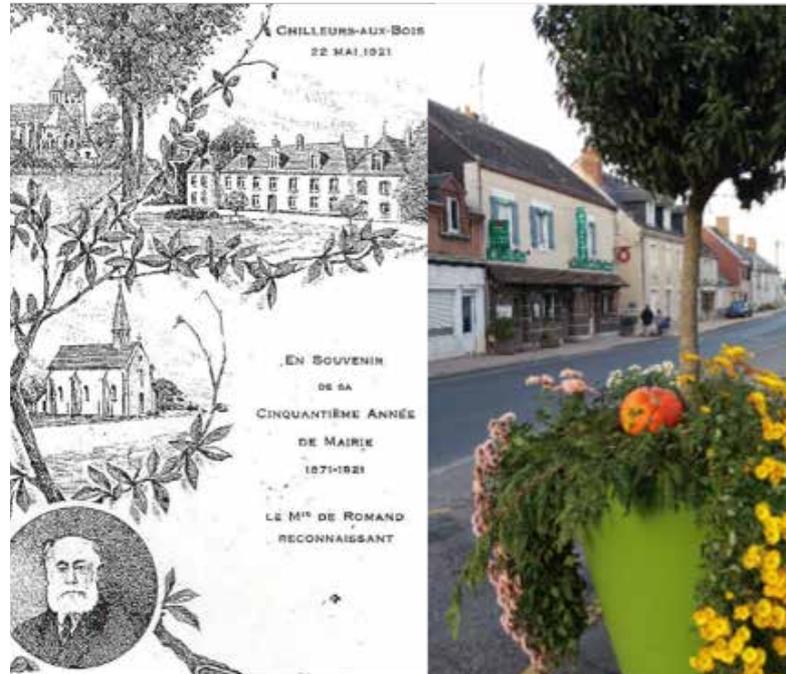
Ces lieux publics faisant référence à des Chilleurois ayant marqué l'Histoire de notre commune

Place de Romand

La Place de Romand doit son nom au Marquis Hippolyte DE ROMAND (1844-1924) qui, après s'être illustré par sa bravoure et son patriotisme lors de la Guerre de 1870, fut Maire de notre commune durant 53 années consécutives. Il occupa, en effet, cette fonction de 1871 à son décès en février 1924 alors qu'il était le doyen des Maires de France. Ayant beaucoup œuvré pour notre commune, le Marquis DE ROMAND est notamment à l'origine de la musique municipale « L'Avenir » ainsi que de notre Centre de Secours, ayant créé, avant même son élection, la Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Chilleurs-aux-Bois.

L'action du Marquis DE ROMAND dépassa les frontières de notre commune puisqu'il fut le fondateur du Syndicat des Agriculteurs du Loiret.

Lors de ses obsèques, l'Abbé PÉNILLON, Curé de CHILLEURS, prononça ces paroles : « Quand la grande guerre éclata, pas un seul jour la confiance de Monsieur DE ROMAND ne faiblit ; même aux heures sombres, il ne désespéra jamais. A la Mairie, il se multiplia pour faire face aux énormes charges de correspondance qui lui sont demandées ; il suscite les dévouements pour l'ambulance qui fonctionna quelque temps à Chilleurs. Avec quelle délicatesse il annonce aux pauvres familles les tristes nouvelles qui les plongeaient dans le deuil ! Ah ces 75 morts de CHILLEURS, il les pleura avec vous, et c'est son cœur qui lui suggéra l'idée du monument où près de 30 de nos petits soldats reposent côte à côte, unis dans la mort comme ils le furent au front ».



Rue Madeleine Vionnet

Elle doit son nom à la célèbre couturière du même nom (1876-1975) ayant marqué de son influence la mode du XX^{ème} Siècle. Devant l'immense succès remporté par ses créations, elle ouvrira – en 1912 – sa propre maison de couture où le tout PARIS se presse. On lui doit notamment l'invention du manteau de ville.

Madeleine VIONNET est également connue pour son engagement social et féministe. Soucieuse du bien-être de ses employées, elle organise ses ateliers de couture en remplaçant les tabourets utilisés jusqu'alors dans la profession par des chaises, crée un réfectoire, une crèche ou encore emploie un médecin et un dentiste à demeure ... Madeleine VIONNET offre même des vacances à ses salariées, bien avant la loi sur les congés payés.



Stade Jean Tressy

Caporal carabinier né à CHILLEURS le 30 novembre 1819, Jean TRESSY s'est notamment illustré lors de la violente bataille de Sidi-Brahim qui s'est tenue du 23 au 26 septembre 1845 et dont il fut l'un des rares survivants. Ayant duré trois jours et trois nuits sans aucun répit, cette violente bataille opposa la France et le proclamé sultan Abd EL KADER.

Nommé chevalier de la Légion d'Honneur, Jean TRESSY exerça les fonctions de garde-champêtre de notre commune après son retour d'Algérie. Une stèle lui rendant hommage est érigée à l'intérieur du cimetière, à proximité du monument aux morts.



Salle des sports Bernard Thomas

La salle de sports emprunte son nom à Bernard THOMAS qui fut Maire de notre commune de 1977 à 1995. C'est au cours de son premier mandat que fut construit cet équipement inauguré en 1982. De nombreuses autres réalisations ont marqué les mandats de Monsieur THOMAS : La construction de l'actuelle école élémentaire, l'aménagement de la zone artisanale de La Rouche, l'acquisition de la Cour Gauthier et l'aménagement de la salle du même nom ou encore la restauration de l'église Saint Pierre poursuivie par les équipes municipales successives.



Bernard THOMAS (à gauche) accueillant le Président du Rwanda en compagnie du Sénateur et Président du Conseil Général Kléber MALÉCOT

Centre de Secours Gilles Gilet

Le Centre de Première Intervention (CPI) chilleurois doit son nom à l'Adjudant Gilles GILET. Décédé tragiquement le 1^{er} août 2016, Gilles était Sapeur-pompier volontaire au CPI de CHILLEURS-AUX-BOIS dès 1992. Gilles GILET avait servi au sein de différents Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Il était également, depuis 2000, sapeur-pompier professionnel au CIS de VAUX-LE-PÉNIL (SDIS77), en Seine-et-Marne. Gilles était reconnu pour sa grande humanité et son sens de l'engagement.



*Elections **présidentielles** 2022*

Les élections auront lieu de 8 H à 19 H les :

Dimanche 10 avril pour le 1er tour
et

Dimanche 24 avril pour le 2ème tour

*Elections **legislatives** 2022*

Horaires non communiquées à ce jour

Dimanche 12 juin pour le 1er tour
et

Dimanche 19 juin pour le 2ème tour

Les électeurs des bureaux n°1 et n°2 voteront dans la salle du Relais au 23 rue des Tirelles.
Nous vous remercions de bien vouloir apporter votre stylo et vous munir de votre pièce d'identité.

